



Convention Sponsoring

Accord conclu entre la Royale Entente Mons-Nord et :

L'entreprise :

Siège social :

Représentée par :

Contenu de la convention (barrer les mentions inutiles) :

- Proposition 1: visibilité site web du club + Facebook Officiel du club dont le partage des publicités et promotions = 100 € + TVA
- Proposition 2: visibilité site web du club + Facebook Officiel du club dont le partage des publicités et promotions + présence set de table + logo qui défile en boucle sur l'écran télévision de la buvette: 200 € + TVA
- Proposition 3: visibilité site web du club + Facebook Officiel du club dont le partage des publicités et promotions + présence set de table + logo qui défile en boucle sur l'écran télévision de la buvette + 1 bâche publicitaire dont l'emplacement sera défini accord avec le sponsor = 500 € + TVA la première année puis 350 € + TVA, les années suivantes.
- Proposition 4: visibilité site web du club + Facebook Officiel du club dont le partage des publicités et promotions + présence set de table + logo qui défile en boucle, sur l'écran télévision de la buvette + 2 bâches publicitaires dont les emplacements seront définis en accord avec le sponsor = 900 € + TVA la première année puis 700 € + TVA, les années suivantes.

Durée et montant de la convention :

Date de paiement prévue (mise en application de contenu de la convention après réception du paiement sur le compte du club, **BE71 7512 0063 7769** :

Chaque partie reconnaissant avoir reçu son exemplaire,

Pour la Royale Entente Mons-Nord :
Nom, Prénom, Fonction, Date et Signature.

Pour l'entreprise sponsor :
Nom, Prénom, Date et Signature.



Convention Sponsoring

Accord conclu entre la Royale Entente Mons-Nord et :

L'entreprise :

Siège social :

Représentée par :

Contenu de la convention (barrer les mentions inutiles) :

- Proposition 1: visibilité site web du club + Facebook Officiel du club dont le partage des publicités et promotions = 100 € + TVA
- Proposition 2: visibilité site web du club + Facebook Officiel du club dont le partage des publicités et promotions + présence set de table + logo qui défile en boucle sur l'écran télévision de la buvette: 200 € + TVA
- Proposition 3: visibilité site web du club + Facebook Officiel du club dont le partage des publicités et promotions + présence set de table + logo qui défile en boucle sur l'écran télévision de la buvette + 1 bâche publicitaire dont l'emplacement sera défini accord avec le sponsor = 500 € + TVA la première année puis 350 € + TVA, les années suivantes.
- Proposition 4: visibilité site web du club + Facebook Officiel du club dont le partage des publicités et promotions + présence set de table + logo qui défile en boucle, sur l'écran télévision de la buvette + 2 bâches publicitaires dont les emplacements seront définis en accord avec le sponsor = 900 € + TVA la première année puis 700 € + TVA, les années suivantes.

Durée et montant de la convention :

Date de paiement prévue (mise en application de contenu de la convention après réception du paiement sur le compte du club, **BE71 7512 0063 7769** :

Chaque partie reconnaissant avoir reçu son exemplaire,

Pour la Royale Entente Mons-Nord :
Nom, Prénom, Fonction, Date et Signature.

Pour l'entreprise sponsor :
Nom, Prénom, Date et Signature.